

Faites-vous accompagner



Une aide de la Région

Depuis la loi NOTRe, la compétence régionale en matière d'animation et de coordination du développement économique a été renforcée. Le financement des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs-repreneurs d'entreprise lui a aussi été transféré. En considérant ces nouvelles compétences légales, la Région fait évoluer ses dispositifs d'aides vers un système plus complet d'accompagnement de la création-reprise d'entreprises et l'ouvre à d'autres secteurs comme l'économie sociale et solidaire.

Un accompagnement simplifié

Concrètement, **depuis le 1^{er} janvier 2019, les porteurs de projet peuvent bénéficier de cet accompagnement avant la création-reprise ou jusqu'à 3 ans après la création-reprise de leur entreprise.** En fonction de leurs besoins, les opérateurs leur proposent un accompagnement individuel avec un référent dédié pour traiter tous les aspects relatifs à la création ou la reprise, voire une expertise financière pour leur permettre d'accéder aux outils financiers les mieux adaptés. Lors de la reprise ou de la création d'une entreprise, les questions que se posent les entrepreneurs sont multiples : quel statut juridique choisir ? Qu'est-ce qu'un business plan ? Quelles aides existent ? Comment convaincre les banques ? Ces interrogations sont dès lors traitées avec un spécialiste de la création d'entreprise. Des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des porteurs de projets sont à leur écoute sur tout le territoire. L'offre est organisée à l'échelle départementale pour davantage de proximité.

Qui peut bénéficier du dispositif et comment ?

Tous les porteurs de projet de création-reprise d'entreprise, ou qui ont déjà créé (entreprise de moins de 3 ans) sont potentiellement concernés, qu'ils soient **bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion.** Les porteurs de projet qui veulent entreprendre en collectif ou qui se rattachent à l'économie sociale et solidaire bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Le Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise